

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de suivi du FSE consulté par procédure écrite se terminant le 27 juin 2019.

Juin 2019

---

**RAPPORT**

Michela BIA  
Pauline BOURGEON  
Laetitia HAURET  
Blandine LEJEALLE

Analyse de performance du  
Programme Opérationnel  
du FSE au titre de l'objectif  
"Investissement pour la  
croissance et l'emploi"  
pour la période de  
programmation 2014-2020



**Analyse de performance du programme  
opérationnel du FSE au titre de l'objectif  
« Investissement pour la croissance et l'emploi »  
pour la période de programmation  
2014-2020**

## **Table des matières**

Introduction .....	5
Axe I : Soutenir l'intégration professionnelle durable .....	10
1.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe I .....	10
1.1.1. Analyse de performance de la 1 <sup>ère</sup> priorité d'investissement .....	10
1.1.2. Analyse de performance de la 2 <sup>e</sup> priorité d'investissement .....	14
1.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe I .....	19
1.2.1. Les recommandations dans le cadre de la 1 <sup>ère</sup> priorité d'investissement .....	19
1.2.2. Les recommandations dans le cadre de la 2 <sup>e</sup> priorité d'investissement .....	20
Axe II : Renforcer l'inclusion sociale .....	21
2.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe II .....	21
2.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe II .....	24
Axe III : Promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences .....	26
3.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe III .....	26
3.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe III .....	31
Suivi des indicateurs financiers du cadre de performance .....	32
Fiches de synthèse par axe prioritaire .....	33
Axe I: Soutenir l'intégration professionnelle durable : .....	33
Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives .....	33
Intégration durable sur le marché du travail des jeunes .....	34
Axe II : L'inclusion sociale .....	35
Axe III : L'acquisition de nouvelles compétences .....	36
Annexe .....	37

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1. Dotation financière allouée par le FSE par axe prioritaire</i>	9
<i>Tableau 2. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	10
<i>Tableau 3. Nombre de participants aux projets de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	12
<i>Tableau 4. Performance de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I eu égard aux objectifs définis</i>	13
<i>Tableau 5. Performance budgétaire de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	14
<i>Tableau 6. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	14
<i>Tableau 7. Nombre de participants aux projets de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	16
<i>Tableau 8. Performance de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I eu égard aux objectifs définis</i>	18
<i>Tableau 9. Performance budgétaire de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I</i>	18
<i>Tableau 10. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de l'Axe II</i>	21
<i>Tableau 11. Nombre de participants aux projets de l'axe II</i>	22
<i>Tableau 12. Performance de l'axe II eu égard aux objectifs définis</i>	23
<i>Tableau 13. Performance budgétaire de l'axe II</i>	24
<i>Tableau 14. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de l'axe III</i>	26
<i>Tableau 15. Nombre de participants aux projets de l'axe III</i>	28
<i>Tableau 16. Performance de l'axe III eu égard aux objectifs définis</i>	30
<i>Tableau 17. Performance budgétaire de l'axe III</i>	30
<i>Tableau 18: Suivi des indicateurs financiers du cadre de performance</i>	32
<i>Tableau 19: Budget alloué aux différents projets pour la période 2014-2020</i>	37

# Introduction

En 2013, lors de la fixation des priorités pour la période de programmation 2014-2020<sup>1</sup>, le Luxembourg accusait les effets de la crise économique et financière avec un ralentissement de la croissance économique, un ralentissement de la croissance de l'emploi et une augmentation du taux de chômage. La croissance du Produit Intérieur Brut réel était passée, entre 2007 et 2013, de +8,4% à +3,7% en passant par des taux de variation négatifs ; la croissance de l'emploi total intérieur avait baissé de +4,5% à +1,7% ; et le taux de chômage était passé de 4,1% à 5,7% sur la même période.

## ***Le Programme Opérationnel FSE 2014-2020 au Luxembourg***

La situation socioéconomique du pays avait ainsi conduit le Luxembourg à cibler les investissements du FSE sur les populations les plus vulnérables ainsi que sur les secteurs jugés comme porteurs pour le développement de l'économie luxembourgeoise (notamment le secteur des technologies de l'information et communication, le secteur logistique, le secteur de l'écotechnologie, etc.)<sup>2</sup>. Le Programme Opérationnel FSE 2014-2020 rejoignait ainsi les priorités inscrites dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à savoir une augmentation du taux **d'emploi** (volet emploi), une réduction du nombre de **personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** (volet inclusion sociale) et le maintien du nombre de **décrocheurs scolaires** en dessous d'un certain seuil avec une augmentation de la population sortant du système scolaire avec un **diplôme de l'enseignement supérieur** (volet éducation).

Par ailleurs, deux recommandations du Conseil de l'Union européenne dans le cadre du Semestre européen de la stratégie Europe 2020 à destination spécifique du Luxembourg<sup>3</sup> ont été formulées en 2014 :

- « **accroître le taux de participation des travailleurs âgés**, notamment en améliorant leur employabilité par l'apprentissage tout au long de la vie »
- « **réduire le chômage des jeunes** chez les demandeurs d'emploi peu qualifiés, notamment ceux issus de l'immigration, dans le cadre d'une stratégie cohérente, notamment en améliorant la conception et le suivi des politiques actives du marché du travail, en luttant contre l'inadéquation des qualifications et en réduisant les contre-incitations financières au travail ; à accélérer, à cet effet, la réforme de l'enseignement général et de l'enseignement et de la formation professionnels afin de mieux faire correspondre les compétences des jeunes avec la demande de main-d'œuvre ».

Compte tenu du fait qu'il existait déjà des actions nationales visant le système scolaire et la formation initiale, les priorités d'investissement du FSE ont été ciblées sur les volets emploi et inclusion sociale, sans oublier toutefois la formation tout au long de la vie active.

---

<sup>1</sup> Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013.

<sup>2</sup> Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013, page 9.

<sup>3</sup> Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme du Luxembourg pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité du Luxembourg pour 2014, 2014.

## ***Les axes prioritaires d'investissement au Luxembourg***

### *Axe I : Soutenir l'intégration professionnelle durable*

→ Pour le volet emploi<sup>4</sup>, c'est plus précisément le sujet du chômage qui a été adressé et en particulier sur les populations cibles suivantes : les seniors, les femmes, les jeunes et les allochtones. Le choix de ces populations s'expliquait, comme décrit ci-après, par les difficultés que ces populations rencontraient pour accéder à l'emploi et/ou se maintenir en emploi.

#### *Les seniors*

Entre 2007 et 2013, au Luxembourg comme dans le reste de l'Union, les seniors ont vu leur situation se dégrader sur le marché du travail. Au Luxembourg, le taux de chômage des seniors était ainsi passé de 2,6% en 2007 à 3,7% en 2013. Les seniors étaient davantage confrontés au chômage de longue durée que leurs cadets. Ainsi, en 2013, 41,6% des chômeurs âgés de 50 ans ou plus étaient des chômeurs de longue durée alors que cette part s'élevait à 30,4% chez les chômeurs âgés de 15 ans ou plus. La problématique de l'âge est d'autant plus importante au Luxembourg que le réservoir de main d'œuvre disponible dépasse les frontières, les demandeurs d'emploi font face à une forte concurrence avec les travailleurs venant des pays limitrophes et même au-delà. Cette forte concurrence se traduit par une difficulté accrue pour les chômeurs de plus de 45 ans à se réinsérer, ce qui diminue « l'âge à partir duquel les demandeurs d'emploi « seniors » commencent à avoir plus de difficultés pour trouver un emploi. En effet, le vaste pool d'emploi luxembourgeois fait que les entreprises ont aussi un choix plus large lors du recrutement, et donc les personnes âgées de plus de 45 ans subissent une plus forte « concurrence »<sup>5</sup>.

#### *Les femmes*

Entre 2007 et 2013, le taux d'emploi féminin avait augmenté au Luxembourg (passant de 56,1% à 59,1%) alors qu'il était resté relativement stable dans l'Union européenne (respectivement 58,1% et 58,8%). Ces évolutions contrastées avaient permis au Luxembourg de rattraper son retard en matière de taux d'emploi féminin. Précisons, néanmoins, que les femmes travaillaient plus souvent à temps partiel au Luxembourg que dans l'ensemble de l'Union. Si en 2013, dans l'ensemble de l'Union le taux de chômage des femmes était identique à celui des hommes (11%), ce n'était pas le cas au Luxembourg. En effet, au Luxembourg, le taux de chômage des femmes était un peu plus élevé que celui de leurs homologues masculins, respectivement 6,4% et 5,5%.

---

<sup>4</sup> Les statistiques présentées sont issues des données de l'enquête sur les forces de travail et proviennent du site internet d'Eurostat. Ces statistiques ne portent que sur les résidents et apportent donc une vision partielle de la situation du marché du travail luxembourgeois où les travailleurs frontaliers représentent 45% de la main d'œuvre. D'ailleurs selon les chiffres du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, 25% des participants aux projets financés par le FSE sont des frontaliers.

<sup>5</sup> Citation reprise du Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme Opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013, page 4.

### *Les jeunes*

Au Luxembourg, à l'instar de l'évolution constatée au niveau européen, le taux de chômage des jeunes avait progressé au cours de la dernière décennie. Entre 2003 et 2013, le taux de chômage des moins de 25 ans avait augmenté de 4 points de pourcentage et celui des moins de 30 ans de 5 points de pourcentage. Cette progression était plus marquée que celle constatée dans l'ensemble de la population active (augmentation de 2 points de pourcentage). En outre, le ratio du taux de chômage des jeunes sur le taux de chômage global était relativement élevé au Luxembourg (2,6 contre 2,2 pour l'ensemble de l'Union européenne) soulignant la plus forte vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail.

### *Les allochtones*

Pour les populations issues de l'immigration, des déficits linguistiques par rapport aux résidents autochtones ou de la Grande Région ont pu être identifiés sur un marché du travail où le polyglottisme est souvent la règle sur le lieu de travail. Ces déficits en langue fragilisent donc l'insertion sur le marché du travail de ces populations. En 2013, le taux de chômage des allochtones s'élevait ainsi à 8,1% alors que celui des autochtones était de 3,6%. En revanche, le chômage de longue durée touchait, en 2013, dans une même proportion les chômeurs allochtones et autochtones.

C'est en se basant sur ces constats que le Luxembourg avait donc choisi comme objectif thématique de soutenir l'intégration professionnelle durable. Cet axe est composé de deux priorités d'investissement :

- accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle (P.I. 1.1)
- intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'étude ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la Garantie pour la jeunesse (P.I. 1.2).

### *Axe II : Renforcer l'inclusion sociale*

→ Pour le volet inclusion sociale, l'axe d'investissement II ciblait **l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté via l'intégration professionnelle** des personnes les plus éloignées du marché du travail. En effet, au Luxembourg comme dans les autres pays européens, les personnes sans emploi présentent un risque d'exclusion sociale plus élevé que les personnes en emploi, surtout si elles le sont à temps plein. En 2012, le taux de risque de pauvreté était de 12,1% pour l'ensemble de la population mais avec une forte disparité entre les individus en emploi et ceux sans emploi puisque ce risque était de 10,2% pour les personnes en emploi contre 51,9% pour les individus au chômage.<sup>6</sup>

C'est en se basant sur ce constat que le Luxembourg avait choisi comme objectif thématique de renforcer l'inclusion sociale. Et pour que l'impact du Programme Opérationnel du FSE 2014-2020 soit plus important, le Grand-Duché avait choisi de lutter contre l'exclusion sociale à l'aide de la promotion de l'intégration

---

<sup>6</sup> Chiffres issus du Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme Opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013, page 11.

professionnelle durable. Le Luxembourg avait également identifié la nécessité d'améliorer la mixité sociale via la réduction de la pauvreté, notamment dans le milieu urbain.

Le FSE cofinance des initiatives et des mesures visant à renforcer l'inclusion sociale par l'activation des personnes défavorisées et éloignées du marché de l'emploi, notamment à destination des bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG). Cette priorité d'investissement est très complémentaire de celles soutenues par les mesures financées par l'axe I visant à promouvoir un emploi durable et de qualité en ciblant l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le Luxembourg avait ensuite défini trois objectifs spécifiques pour parvenir à augmenter l'activation des personnes défavorisées éloignées du premier marché de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RMG. Ainsi, le pays souhaitait avec l'aide du soutien de l'Union européenne :

- réduire le taux de chômage global en vue d'un renforcement de la cohésion sociale,
- accroître l'activation des personnes défavorisées,
- augmenter la participation des personnes défavorisées (très éloignées du marché du travail), notamment les bénéficiaires du revenu minimum garanti, dans la recherche d'un emploi et des mesures de formation ou autres dispositifs d'activation.

#### Axe III : Promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences

→ Pour le volet éducation et formation, l'axe III concernait **l'apprentissage tout au long de la vie**. Le principal argument développé pour justifier cette priorité d'investissement était le même que celui développé pour l'axe I : la lutte contre le chômage, notamment face aux mutations économiques existantes et à venir, grâce à des actions de formation. Ces mutations rendent difficile l'accès au marché du travail mais aussi le maintien en emploi et l'adéquation des compétences aux besoins du marché en évolution. Le programme gouvernemental ayant prévu une politique de diversification économique, il a été décidé d'axer le soutien des actions FSE sur des actions de développement des compétences dans les secteurs porteurs comme : l'écotechnologie, la logistique, les technologies de la santé et les technologies de l'information et de la communication, la recherche, le développement et l'innovation mais aussi le bâtiment, ce dernier offrant des perspectives d'emploi durable pour des travailleurs peu qualifiés. Bien que les pratiques de formation professionnelle soient déjà bien ancrées dans les entreprises sur le territoire national, cette priorité d'investissement du FSE vise spécifiquement les travailleurs les plus âgés et les moins qualifiés.

Les actions menées dans le cadre de cette priorité d'investissement sont complémentaires des actions nationales de soutien dans le système scolaire et de formation initiale telles qu'énoncées dans le Plan National de Réforme (PNR). Pour rappel, les priorités nationales sont la réduction du décrochage scolaire et la prise en compte des exigences linguistiques notamment pour les jeunes issus de l'immigration ainsi qu'une augmentation de la part de jeunes sortant avec un diplôme du supérieur pour être en adéquation avec les besoins du marché du travail requérant des niveaux de formation de plus en plus élevés.



### ***Dotation financière par axe prioritaire***

Concernant la dotation financière, l'enveloppe du FSE pour la période 2014-2020 a été fixée à 20,1 millions, soit 2,9 millions par année<sup>7</sup>. La répartition des investissements a été définie à partir de l'évaluation de la programmation 2007-2013, sur les échanges avec les différents acteurs concernés par le FSE et sur les recommandations du Conseil dans le cadre du Semestre européen. L'axe I visant à soutenir l'intégration professionnelle durable bénéficie d'une enveloppe de 54% du montant total. Les axes II et III, visant respectivement l'inclusion sociale et l'acquisition de nouvelles compétences, bénéficient chacun d'un montant de 20%. Finalement, 6% est consacré à l'assistance technique pour réduire la charge administrative des différents acteurs en simplifiant le système de gestion via des outils informatiques et un perfectionnement des processus<sup>8</sup>. Les dotations allouées par le FSE pour chaque axe prioritaire sont présentées dans le tableau 1.

*Tableau 1. Dotation financière allouée par le FSE par axe prioritaire*

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Intitulé de l'axe prioritaire</b>	<b>Soutien de l'Union (en euro)</b>	<b>Proportion du soutien total de l'Union accordé au programme opérationnel</b>
<b>I</b>	Soutenir l'intégration professionnelle durable	10 830 359 €	54%
<b>II</b>	Renforcer l'inclusion sociale	4 011 245 €	20%
<b>III</b>	Promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences	4 011 245 €	20%
<b>IV</b>	Assistance technique	1 203 374 €	6%

Source : Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme Opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013, pages 19 et 20.

<sup>7</sup> Chiffres issus du Programme Opérationnel au titre de l'objectif Investissement pour la croissance et l'emploi, Programme Opérationnel FSE 2014-2020, Luxembourg, 2013, page 12.

<sup>8</sup> Le Programme Opérationnel FSE 2014-2020 formule trois objectifs spécifiques pour l'assistance technique. Le premier objectif vise à perfectionner les procédures internes et externes de l'autorité de gestion. Le deuxième vise à réduire la charge administrative des bénéficiaires. Enfin, le troisième vise à améliorer les échanges de données et de documents entre les autorités de gestion, de certification et d'audit et les bénéficiaires.

# Axe I : Soutenir l'intégration professionnelle durable

## 1.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe I

### 1.1.1. Analyse de performance de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement

Sous la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement il a été prévu de soutenir les mesures en faveur d'un accroissement des compétences et connaissances des demandeurs d'emploi, notamment, ceux qui sont âgés d'au moins 45 ans et les femmes. Comme présenté dans l'introduction, le choix de cibler particulièrement les seniors et les femmes s'expliquaient par les difficultés que ces populations rencontraient pour accéder à l'emploi et se maintenir en emploi. Il a donc été décidé que la performance des actions entreprises dans le cadre de cette priorité d'investissement soit mesurée en fonction du nombre de demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans et du nombre de femmes à la recherche d'un emploi ayant participé à ces actions. Ces indicateurs ainsi que les valeurs cibles à atteindre sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I

P.I. I.1 : L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle		Cible 2018	Cible 2023
<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle	750	1 500
	Nombre de femmes à la recherche d'un emploi participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle	500	1 000

Source : Programme Opérationnel FSE 2014-2020 au Luxembourg

15 projets ont été retenus dans le cadre de cette priorité d'investissement. Parmi ces projets, 8 sont dès à présent clôturés. 4 sont en cours de réalisation, ils ont débuté en janvier 2018 et doivent prendre fin au 31 décembre 2019. Enfin, 3 projets ne sont pas éligibles pour l'évaluation à mi-parcours puisqu'ils ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Etant donné que certains projets sont clôturés alors que d'autres sont toujours en cours, nous étudions séparément la performance des projets clôturés et la performance des projets non clôturés avant de dresser le bilan global à mi-parcours.

## Projets clôturés

Huit projets sont d'ores et déjà clôturés ; ces projets représentent **41% du budget conventionné alloué à cette priorité d'investissement sur la période 2014-2020** (voir Annexe). Ces projets sont très complémentaires. Certains ont vocation à former les demandeurs d'emploi dans les professions ou secteurs porteurs au Luxembourg, comme le secteur financier. D'autres proposent des activités d'accompagnement individuel (coaching) pour favoriser l'insertion professionnelle ou encore encourager à la création d'entreprise. Un autre projet est plus théorique puisqu'il vise à évaluer les programmes actifs du marché du travail au Luxembourg.

Parmi ces projets, deux ciblent spécifiquement les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans ou plus. En revanche, aucun projet clôturé ne cible spécifiquement les femmes, néanmoins, deux d'entre eux ciblent un secteur où les femmes sont surreprésentées, à savoir les activités de services administratifs et de soutien.

**1 328 personnes ont bénéficié de ces projets** (voir tableau 3). Le nombre de participants par projet varie de 35<sup>9</sup> à 309. Le coût moyen par participant est égal à 1 732 euros<sup>10</sup>. Le premier objectif fixé prévoit qu'à mi-parcours 750 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle prennent part aux projets de cette priorité d'investissement. Les projets clôturés ont conduit à la participation **de 662 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans. Les projets clôturés permettent ainsi d'atteindre 88% de l'objectif de mi-parcours** et 44% de l'objectif final qui vise la participation de 1 500 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans (voir tableau 4). Sur base de ce premier objectif, les projets ont donc été performants.

Le second objectif concerne la participation des femmes à la recherche d'un emploi participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle. A mi-parcours l'objectif fixé prévoit que 500 femmes participent aux projets. **598 femmes ont participé aux projets clôturés. Les projets clôturés permettent ainsi d'atteindre à eux-seuls 120% de l'objectif fixé à mi-parcours.** Ces projets ont, donc, très bien fonctionné eu égard à ce second objectif, et ce même si aucun de ces projets ne ciblait spécifiquement les femmes. Notons que dans trois projets, les femmes étaient majoritaires parmi les participants. Un de ces projets proposait une formation dans une profession où les femmes sont surreprésentées. Les deux autres projets offraient un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi en vue de leur insertion sur le marché du travail.

Du point de vue financier, les projets clôturés n'ont pas épuisé l'enveloppe budgétaire qui leur était dédiée, à savoir 3 555 460 euros. 2 781 242 euros ont été consommés, ce qui représente 78% du budget alloué à ces projets (voir tableau 5). Ces projets sont performants puisque en utilisant 54% du budget alloué à la priorité d'investissement sur la période 2014-2018, ils ont permis d'atteindre 120% de l'objectif de mi-parcours concernant la participation des femmes et 88% de l'objectif de mi-parcours concernant la participation des 45 ans et plus.

---

<sup>9</sup> Précisons qu'un projet n'a donné lieu à aucune participation en raison de son objectif (évaluer les programmes actifs du marché du travail au Luxembourg).

<sup>10</sup> Le coût moyen par participant ne tient pas compte du projet théorique (dont le budget consommé s'élève à 481 306 euros). Ce coût a donc été calculé de la façon suivante : (budget des projets clôturés dépensé au 31/12/2018 – budget du projet théorique dépensé au 31/12/2018) / nombre de participants. Soit (2 781 242 – 481 306) / 1 328.

Tableau 3. Nombre de participants aux projets de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I

	Nombre de projets	Nombre de participants
<b>Projets clôturés</b>	8	1 328
<b>Projets en cours de réalisation</b>	4	455
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>12</b>	<b>1 783</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

### *Projets en cours de réalisation*

Quatre projets sont en cours de réalisation ; **ils représentent 37% du budget conventionné alloué à cette priorité sur la période 2014-2020** (voir Annexe). Un projet bénéficie à lui seul de 17% du budget alloué à cette priorité ; les objectifs de ce projet par le nombre de participants ciblés et par les formations dispensées justifient la somme allouée.

Trois projets visent à former les demandeurs d'emploi notamment dans des secteurs à besoin de main-d'œuvre (secteurs de l'informatique et de la construction notamment)<sup>11</sup>. Ils proposent des formations spécifiques répondant à la fois au besoin de formation des demandeurs d'emploi et au besoin de l'économie. Le quatrième projet est plus individualisé puisqu'il propose un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi en vue de la définition d'un projet professionnel. Aucun des projets en cours ne cible particulièrement les 45 ans et plus et un seul projet est plus orienté vers les femmes car il vise à former au métier du secrétariat, profession dans laquelle les femmes sont davantage présentes. Il est intéressant de noter que la majorité de ces projets s'appuient sur les services de l'agence nationale pour l'emploi.

Ces projets ont, pour le moment, conduit à la **participation de 455 personnes**. Le nombre de participants par projet va de 54 à 217. **95 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans et 100 femmes à la recherche d'un emploi y ont déjà participé**. Ces projets ont donc contribué, fin 2018, à 13% de l'objectif de mi-parcours sur la participation des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans et à 20% de l'objectif de mi-parcours sur la participation des femmes.

Du point de vue financier, les projets en cours ont épuisé 109% du budget qui leur était alloué sur la période 2014-2018. Le budget alloué s'élevait à 1 576 850 euros alors que les dépenses éligibles se chiffraient à 1 723 665 euros.

<sup>11</sup> Sur la période allant de janvier 2018 à janvier 2019, 10,8% de la création nette d'emploi s'est déroulée dans le secteur de la construction (source : Inspection Générale de la Sécurité Sociale, 2019, Tableau de bord du marché du travail luxembourgeois : Indicateurs relatifs aux flux de main-d'œuvre, 42p). Le secteur informatique fait partie des secteurs dans lesquels les entreprises rencontrent le plus des difficultés pour recruter (OECD, 2015, Economic surveys Luxembourg).

## Bilan

A mi-parcours, **1 783 personnes ont participé aux projets de cette priorité d'investissement**. L'objectif de mi-parcours visant à ce que 750 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle participant aux projets a été rempli. En effet, **757 personnes** appartenant à cette population y ont participé. **L'objectif de mi-parcours a donc été réalisé à hauteur de 101% et l'objectif final, visant la participation de 1 500 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans, à hauteur de 50%**. Notons, que cet objectif final sera probablement difficile à atteindre, et ce pour deux raisons. D'une part, les trois projets qui ont débuté en 2019 ne ciblent pas particulièrement les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans. Deux de ces projets ciblent les personnes rencontrant des difficultés linguistiques pour s'insérer sur le marché du travail. D'autre part, par rapport au moment où les objectifs ont été fixés quant à la participation des seniors, on note une baisse du nombre de résidents demandeurs d'emploi disponibles âgés d'au moins 45 ans. En effet, leur effectif est passé de 7 127 au 30 avril 2014 à 6 531 au 30 avril 2019<sup>12</sup>.

A mi-parcours, **698 femmes** à la recherche d'un emploi participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle ont bénéficié de projets financés par cette priorité. La cible concernant cette population à mi-parcours est de 500 participantes. L'objectif a donc plus qu'été atteint, **le taux de réalisation de l'objectif à mi-parcours est de 140%**. Quant à l'objectif final, visant 1 000 participantes, **il est d'ores et déjà réalisé à hauteur de 70%** (voir tableau 4).

88% du budget conventionné alloué pour la période 2014-2018 a été consommé (voir tableau 5). Les projets menés ont été performants puisque sans épuiser l'enveloppe budgétaire dédiée, ils ont permis d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés à mi-parcours concernant la participation des demandeurs d'emploi seniors (101%) et des femmes à la recherche d'un emploi (140%).

Tableau 4. Performance de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I eu égard aux objectifs définis

	Participation des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans				Participation des femmes à la recherche d'un emploi			
	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final
<b>Projets clôturés</b>		662	88%	44%		598	120%	60%
<b>Projets en cours de réalisation</b>		95	13%	6%		100	20%	10%
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	750 (1 500)	757	<b>101%</b>	50%	500 (1 000)	698	<b>140%</b>	70%

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

<sup>12</sup> Source : <http://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/Chiffres-cles-ADEM>

Tableau 5. Performance budgétaire de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I

	Budget conventionné pour 2014-2018	Budget consommé au 31/12/2018	Part du budget conventionné pour 2014-2018 consommé au 31/12/2018
<b>Projets clôturés</b>	3 555 460 €	2 781 242 €	78%
<b>Projets en cours de réalisation</b>	1 576 850 €	1 723 665 €	109%
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>5 132 310 €</b>	<b>4 504 907 €</b>	<b>88%</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

### Projets non éligibles

Trois projets ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont donc non éligibles pour cette évaluation à mi-parcours. Ces projets représentent 22% du budget conventionné alloué à cette priorité sur la période 2014-2020 (voir Annexe). Deux de ces projets ciblent les demandeurs d'emploi dont une cause de l'éloignement à l'emploi tient aux difficultés linguistiques. Le 3<sup>e</sup> projet vise à soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent se tourner vers l'entrepreneuriat.

## 1.1.2. Analyse de performance de la 2e priorité d'investissement

Sous la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement, il a été prévu de soutenir les mesures en faveur de l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes. Comme présenté dans la partie introductive, le choix de cibler les jeunes s'expliquent par les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi. Cette priorité d'investissement cible donc les jeunes mais aussi les allochtones qui, comme précisé dans la partie introductive, sont confrontés à un taux de chômage plus élevé que les autochtones. Ainsi, il a été décidé que la performance des actions entreprises dans le cadre de cette priorité d'investissement soit mesurée en fonction du nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans et du nombre de demandeurs d'emploi allochtones ayant participé à ces actions. Ces indicateurs ainsi que les valeurs cibles à atteindre sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I

P.I. I.2 : L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la Garantie pour la jeunesse		Cible 2018	Cible 2023
<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle	1 500	3 000
	Nombre de demandeurs d'emploi allochtones participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle	1 000	2 000

Source : Programme Opérationnel FSE 2014-2020 au Luxembourg

22 projets ont été retenus dans le cadre de cette priorité d'investissement. Parmi ces projets, 10 sont dès à présent clôturés. 7 sont en cours de réalisation, 3 ayant débuté en juillet 2017 et 4 en janvier 2018 et prendront fin au 31 décembre 2019. Enfin, 5 projets ne sont pas éligibles pour l'évaluation à mi-parcours puisqu'ils ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Compte tenu du fait que certains projets sont clôturés alors que d'autres sont toujours en cours, nous étudions séparément la performance des projets clôturés et la performance des projets non clôturés avant de dresser le bilan global à mi-parcours.

### *Projets clôturés*

Dix projets sont d'ores et déjà clôturés. Les projets clôturés représentent **43% du budget conventionné dévolu à cette priorité d'investissement sur la période 2014-2020** (voir Annexe). La plupart de ces projets sont réalisés en collaboration avec différents partenaires et sont menés au niveau local. Ces projets sont complémentaires. Ils sont tournés vers différentes catégories de jeunes, certaines rencontrant plus de difficultés que d'autres, et offrent aux jeunes une panoplie de solutions répondant aux besoins de leur situation (coaching, développement des aptitudes sociales, définition d'un projet de vie, formation, ...). Ainsi, certains projets ont vocation à faciliter la transition entre école et vie active. D'autres projets visent à proposer des formations dans des professions ou secteurs identifiés à fort besoin de main-d'œuvre ou devant se développer dans l'avenir (informatique, construction durable). Enfin, d'autres projets visent à un accompagnement personnalisé dans l'objectif de lever les différentes barrières (formation insuffisante, démotivation, faibles aptitudes sociales, ...) que peuvent rencontrer les jeunes pour s'insérer sur le marché du travail.

**3 766 personnes ont participé aux projets clôturés** (voir tableau 7). Le nombre de participants par projet va de 22 à 2 084. Un tel écart s'explique par les finalités différentes des projets. Certains projets visent à informer le plus grand nombre de jeunes alors que d'autres offrent un accompagnement de plus long terme et ne peuvent être menés à une grande échelle. Le coût moyen par participant est égal à 1 191 euros<sup>13</sup>.

Le premier objectif fixé prévoit qu'à la fin du programme 3 000 **demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans** participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle prennent part aux projets de cette priorité d'investissement. Les projets clôturés ont très bien fonctionné car ils permettent à eux seuls d'atteindre cet objectif avec **3 410 participants** appartenant à cette catégorie, ce qui représente **227% de l'objectif de mi-parcours** (voir tableau 8).

Le second objectif fixé prévoit qu'à mi-parcours 1 000 **demandeurs d'emploi allochtones** participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle participent à cette priorité d'investissement. Les projets clôturés ont relativement bien fonctionné par rapport à cet objectif. En effet, ils ont donné lieu à la **participation de 907 allochtones**, ce qui représente **91% de l'objectif de mi-parcours**. Notons qu'aucun projet clôturé ne cible particulièrement les allochtones.

---

<sup>13</sup> Le coût moyen par participant est calculé de la façon suivante : (budget des projets clôturés dépensé au 31/12/2018 / Nombre de participants) soit (4 487 233 / 3 766).

Du point de vue financier, les projets clôturés n'ont pas épuisé l'enveloppe budgétaire qui leur était dédiée à savoir 5 947 200 euros (voir tableau 9). Les dépenses éligibles se chiffrent à 4 487 233 euros. 75% du budget alloué à ces projets a ainsi été consommé. Ces projets sont très performants si on se réfère à l'objectif portant sur la participation des jeunes. En effet, en utilisant 75% du budget alloué sur la période 2014-2018 à la priorité d'investissement, ils ont permis d'atteindre 227% de l'objectif de mi-parcours concernant la participation des jeunes. Leur performance est également élevée si on se réfère à l'objectif portant sur la participation des allochtones puisqu'ils ont permis d'atteindre 91% de cet objectif de mi-parcours.

Tableau 7. Nombre de participants aux projets de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I

	Nombre de projets	Nombre de participants
<b>Projets clôturés</b>	10	3 766
<b>Projets en cours de réalisation</b>	7	442
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>17</b>	<b>4 208</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

#### *Projets en cours de réalisation*

Sept projets sont toujours en cours de réalisation ; **ces projets représentent 19% du budget conventionné dévolu à cette priorité d'investissement sur la période 2014-2020** (voir Annexe). Deux de ces projets sont théoriques et ils visent à adapter la formation professionnelle aux défis de la société et à dresser un catalogue des mesures existantes en faveur des NEETs. Les autres projets proposent soit un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes à s'insérer dans l'emploi, soit une formation dans des secteurs à fort besoin de main-d'œuvre. Ces projets sont donc complémentaires et s'adressent à des populations dont l'éloignement au marché du travail est plus ou moins important.

Au 31 décembre 2018, **442 personnes ont participé aux projets en cours de réalisation**. Pour les projets non théoriques, le nombre de participants va de 21 à 197. **405 participants appartiennent à la population cible des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle et 182 à celle des allochtones**. Ces projets ont donc contribué, fin 2018, à 27% de l'objectif de mi-parcours concernant la participation des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans et à 18% de celui concernant la participation des allochtones.

Du point de vue financier, les projets en cours ont épuisé 56% du budget qui leur était alloué sur la période 2014-2018. Le budget alloué s'élevait à 1 465 600 euros alors que les dépenses éligibles se chiffraient à 817 165 euros.



## Bilan

A mi-parcours du Programme Opérationnel FSE 2014-2020, **4 208 personnes ont participé aux projets de cette 2<sup>e</sup> priorité d'investissement**. L'objectif de mi-parcours visant à ce que 1 500 demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle participent aux projets de la priorité a été plus que rempli. En effet, **3 815** personnes appartenant à cette population y ont participé. **L'objectif de mi-parcours a donc été réalisé à hauteur de 254%. L'objectif final visant à la participation de 3 000 demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, a également été atteint, le taux de réalisation de l'objectif final est de 127%**. Vis-à-vis de cet objectif, les projets ont donc très bien fonctionné.

Le second objectif prévoyait qu'à mi-parcours 1 000 allochtones participent aux projets de cette priorité d'investissement. **1 089** demandeurs d'emploi allochtones participant aux formations et autres dispositifs d'activation et d'insertion professionnelle ont pu être identifiés. L'objectif est donc plus qu'atteint, le **taux de réalisation de l'objectif à mi-parcours est de 109%**. Quant à l'objectif final, visant 2 000 participants, il est réalisé à hauteur de 54%. A relever qu'il existait des difficultés à recenser cette information car souvent les jeunes participants ont souhaité ne pas répondre à cette question. L'information a été obtenue en ayant recours aux données administratives de l'Inspection générale de la Sécurité sociale : la nationalité a pu être recensée pour ceux qui avaient renseigné leur numéro de matricule. La valeur finalement calculée s'élève à 1.089. A noter qu'environ 40% des personnes n'avaient pas renseigné leur numéro de matricule et que partant en extrapolant les valeurs on obtiendrait théoriquement plus de 1 500 personnes. A noter également que l'information portant seule sur la nationalité est plus restrictive que la notion d'« allochtone ». Nous faisons face à la particularité du Luxembourg à savoir la question des frontaliers.

Du point de vue financier, 72% du budget conventionné alloué pour la période 2014-2018 a été consommé ; le budget conventionné était de 7 412 800 euros et les dépenses éligibles se chiffraient à 5 304 399 euros. Les projets menés ont été performants. En effet, sans épuiser l'enveloppe budgétaire dédié, ils ont permis de dépasser l'objectif fixé à mi-parcours sur la participation des jeunes (254%) et sur la participation des allochtones (109%).

Tableau 8. Performance de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I eu égard aux objectifs définis

	Participation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans				Participation des demandeurs d'emploi allochtones			
	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final
<b>Projets clôturés</b>		3 410	227%	114%		907	91%	45%
<b>Projets en cours de réalisation</b>		405	27%	13%		182	18%	9%
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	1 500 (3 000)	3 815	<b>254%</b>	127%	1 000 (2 000)	1 089	<b>109%</b>	54%

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Tableau 9. Performance budgétaire de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I

	Budget conventionné pour 2014-2018	Budget consommé au 31/12/2018	Part du budget conventionné pour 2014-2018 consommé au 31/12/2018
<b>Projets clôturés</b>	5 947 200 €	4 487 233 €	75%
<b>Projets en cours de réalisation</b>	1 465 600 €	817 166 €	56%
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>7 412 800 €</b>	<b>5 304 399 €</b>	<b>72%</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

#### Projets non éligibles

Cinq projets ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont donc non éligibles pour cette évaluation à mi-parcours. Ces projets représentent 28% du budget conventionné alloué à cette priorité sur la période 2014-2020 (voir Annexe). Trois projets visent à sensibiliser les jeunes aux métiers liés à la science, aux technologies ou à la digitalisation. Deux autres projets visent à aider les jeunes à définir un projet professionnel.

## 1.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe I

### 1.2.1. Les recommandations dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement

Quatre recommandations peuvent être faites pour optimiser la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> priorité d'investissement de l'axe I « L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle (P.I.I.1) » :

- Sur la période récente, le nombre de résidents âgés d'au moins 45 ans qui sont demandeurs d'emploi et disponibles pour travailler a diminué. Entre avril 2018 et avril 2019, ce nombre a diminué de 3,2%, passant de 6 746 à 6 531, alors qu'il a augmenté de 2,6% chez les moins de 30 ans et de 3,9% chez les 30-44 ans<sup>14</sup>. En dépit de cette embellie, il paraît nécessaire, dans un contexte où la digitalisation de l'économie risque de générer l'obsolescence des compétences, de continuer à mettre en place des projets qui ciblent les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans.
- Sur la période récente, le nombre de femmes inscrites à l'ADEM et disponibles pour travailler a augmenté. Entre avril 2018 et avril 2019, ce nombre a augmenté de 2,7% alors que dans le même temps le nombre d'hommes inscrits à l'ADEM et disponibles pour travailler a diminué de 1,5%. Cette dégradation de la situation des femmes incite à accroître la participation des femmes aux différentes actions. L'objectif final concernant la participation des femmes pourrait ainsi être relevé en passant, par exemple, de 1 000 à 1 500. Pour ce faire, la partie non consommée au 31 décembre 2018 du budget alloué aux projets clôturés pourrait être utilisée pour financer d'autres projets visant à favoriser l'insertion professionnelle des femmes.
- Poursuivre les projets qui visent à un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (coaching). Les projets de cette nature se sont avérés performants, notamment parce que l'accompagnement personnalisé permet de tenir compte et de lever *in fine* les barrières qui maintiennent les demandeurs d'emploi ou les inactifs loin de l'emploi. Ces problèmes peuvent être divers : sociaux, inadéquations des compétences aux besoins du marché mais aussi linguistiques. Ces programmes du fait de l'individualisation qu'ils proposent sont coûteux et plaident pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée.
- Poursuivre les projets qui visent à former les demandeurs d'emploi dans les secteurs d'avenir et/ou à fort besoin de main-d'œuvre au Luxembourg (les secteurs de l'informatique, la logistique, la construction durable, etc.). Ces formations sont utiles car elles permettent d'atteindre un double objectif : répondre aux besoins de l'économie et permettre l'insertion mais surtout le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

---

<sup>14</sup> Source: Agence pour le Développement de l'Emploi, Chiffres-clés avril 2019, page 2.

## 1.2.2. Les recommandations dans le cadre de la 2e priorité d'investissement

Quatre recommandations peuvent être faites pour optimiser la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> priorité d'investissement de l'axe I « l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la Garantie pour la jeunesse (P.I.1.2) » :

- L'augmentation, entre avril 2018 et avril 2019, de 2,6% du nombre de jeunes résidents disponibles inscrits à l'ADEM<sup>15</sup> appelle à la vigilance sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes. La partie non consommée au 31 décembre 2018 du budget alloué aux projets clôturés pourrait être utilisée pour financer d'autres projets visant l'insertion professionnelle des jeunes. L'objectif final concernant la participation des jeunes aux différents projets pourrait ainsi être revue à la hausse (par exemple passer de 3 000 participants à 3 500).
- Continuer à mettre en place des projets complémentaires qui ciblent différentes catégories de jeunes. Certains projets sont ainsi destinés à des jeunes qui peuvent s'insérer sur le marché du travail après avoir bénéficié d'une formation. Précisions que les formations proposées le sont dans des secteurs à fort besoin de main-d'œuvre ou tournés vers l'avenir (informatique, construction durable, ...), ce qui permet d'assurer un maintien dans l'emploi. D'autres projets sont destinés à des jeunes qui éprouvent plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail (démotivation, faibles aptitudes sociales, ...). Ces projets apportent un accompagnement personnalisé aux jeunes en vue de lever les barrières sociales, économiques qu'ils rencontrent avant de leur proposer une formation adaptée.
- Continuer à mener des projets qui impliquent différents acteurs (Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), collectivités locales, entreprises, ...), et qui permettent de répondre aux difficultés que rencontrent les jeunes dans différents domaines (formations, motivations, aptitudes sociales, difficultés dans les langues officielles, ...). En outre, il est utile de proposer des actions au niveau local afin d'informer plus facilement les jeunes sur les mesures dont ils peuvent bénéficier et de répondre au manque de mobilité de certains jeunes (du fait de l'absence du permis de conduire par exemple).
- Entre 2013 et 2017, le taux de chômage des allochtones a diminué, passant de 8,1% à 6,9%, alors que celui des autochtones a légèrement augmenté, passant de 3,6% à 3,9%. Les efforts pour réduire le taux de chômage des allochtones doivent se poursuivre. Ces efforts pourraient passer par une sensibilisation accrue des différents acteurs sur les difficultés que rencontrent cette population (notamment leurs déficits linguistiques).

---

<sup>15</sup> Source: Agence pour le Développement de l'Emploi, Chiffres-clés avril 2019, page 2.

## Axe II : Renforcer l'inclusion sociale

### 2.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe II

Dans le cadre du Programme Opérationnel FSE 2014-2020, le Luxembourg a choisi comme deuxième axe prioritaire, la promotion de l'inclusion sociale et plus précisément l'inclusion active. Comme présenté dans l'introduction, il s'agit plus spécifiquement de concentrer les investissements dans des initiatives visant l'activation des personnes défavorisées et éloignées du marché de l'emploi, notamment à destination des bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG). Ce choix de se concentrer sur l'inclusion active se justifie par le fait que le risque d'exclusion sociale est largement inférieur pour les personnes ayant un emploi<sup>16</sup>.

Pour assurer la logique de performance des interventions du FSE, l'axe II sera évalué en fonction de l'indicateur de performance décrit dans le tableau 10, les valeurs cibles pour 2018 et 2023 y sont précisées.

Tableau 10. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de l'Axe II

P.I. II.1 : Promouvoir l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi		Cible 2018	Cible 2023
Indicateur de performance	Nombre d'individus défavorisés, y compris les bénéficiaires du RMG	300	600

Source : Programme Opérationnel FSE 2014-2020 au Luxembourg

Dans le cadre de l'axe II, 14 projets ont été retenus. Parmi ceux-ci, dix projets sont dès à présent clôturés. Deux autres projets sont en cours de réalisation et doivent prendre fin au 31 décembre 2019. Ces deux projets pourront faire l'objet d'une évaluation de mi-parcours puisqu'ils ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En revanche, deux autres projets prendront fin au 31 décembre 2020 mais ils ne sont pas éligibles pour l'évaluation à mi-parcours puisqu'ils ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Etant donné que certains projets sont clôturés alors que d'autres sont toujours en cours, nous étudions séparément la performance des projets clôturés et la performance des projets non clôturés avant de dresser le bilan global à mi-parcours.

#### Projets clôturés

Dans le cadre de cet axe prioritaire, dix projets sont clôturés ; **ils représentent un total de 6,2 millions d'euros soit 80% du budget total alloué à cet axe pour le Programme Opérationnel FSE 2014-2020** (voir Annexe). En effet, certains projets proposaient des ateliers de formation, d'autres visaient à la création d'activités professionnelles, d'autres proposaient une évaluation des compétences professionnelles ou un suivi professionnel personnalisé. Enfin certains projets étaient moins opérationnels et visaient à sensibiliser les employeurs sur la nécessité de renforcer l'inclusion active.

<sup>16</sup> D'après les chiffres mentionnés dans le PO FSE 2014-2020, en 2012, le taux de risque de pauvreté était de 10% pour les personnes en emploi contre 52% pour les individus au chômage. En 2017, d'après les chiffres du STATEC, ce taux était de 54% pour les individus au chômage et de 14% pour les individus en emploi.

Ces projets visaient également des publics défavorisés différents, trois projets visaient à renforcer l'inclusion sociale sans préciser de public-cible spécifique. Quatre projets visaient les personnes en situation de handicap ou les personnes **ayant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe inscrites comme demandeur d'emploi**. Enfin, les trois autres projets étaient plus spécifiquement à destination de personnes souffrant de troubles autistiques.

**656 personnes ont participé à ces projets** (voir tableau 11). Le nombre de participants par projet varie de 8 à 251, du fait de la nature variée des projets<sup>17</sup>. En effet, certains projets ont permis de créer des emplois, d'autres proposent un bilan de compétences. Etant donné ces finalités différentes, le coût par projet varie également, et le coût moyen par participant est égal à 8 514 euros<sup>18</sup>.

Pour cet axe prioritaire, l'objectif final fixé était de permettre à 600 individus défavorisés de participer aux projets financés. Les projets clôturés ont bénéficié à **656 personnes défavorisées** permettant ainsi d'atteindre 219% de l'objectif de mi-parcours et 109% de l'objectif final (voir tableau 12).

Il s'agit donc de projets qui réalisent une excellente performance au regard de l'objectif de mi-parcours fixé et qui s'adressent à un public particulièrement vulnérable vis-à-vis du marché du travail puisque les personnes en situation de reclassement ou de handicap restent au chômage plus longtemps que les autres demandeurs d'emploi<sup>19</sup>.

Sur le plan financier, les projets clôturés ont dépensé la quasi-totalité du budget conventionné puisque 95% du budget alloué à ces projets a été consommé (voir tableau 13). Les projets clôturés financés par cet axe ont été performants car en utilisant 95% des ressources ils ont permis de réaliser 219% de l'objectif de mi-parcours.

Tableau 11. Nombre de participants aux projets de l'axe II

	Nombre de projets	Nombre de participants
<b>Projets clôturés</b>	10	656
Projets en cours de réalisation	2	749
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>12</b>	<b>1 405</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

#### *Projets en cours de réalisation*

Pour les deux projets en cours de réalisation, le **FSE finance des actions à hauteur de 850 000 euros ce qui représente 11% du budget conventionné total pour cet axe pour le Programme Opérationnel FSE 2014-2020** (voir Annexe).

<sup>17</sup> Notons que les projets visant à sensibiliser les employeurs n'ont donné lieu à aucune participation de la part de personnes défavorisées.

<sup>18</sup> Le coût moyen par participant est calculé de la façon suivante : (budget des projets clôturés dépensé au 31/12/2018 / Nombre de participants) soit (5 585 495 / 656). Le montant utilisé ici ne tient pas compte du projet théorique n'accueillant pas de participants, le budget consommé de ce projet s'élevant à 298 988 euros

<sup>19</sup> En moyenne sur l'année 2018, 35% des demandeurs d'emploi sans statut spécifique étaient inscrits à l'ADEM depuis plus de 12 mois, ils étaient 87% inscrits depuis plus d'un an parmi les demandeurs d'emploi en reclassement et/ou ayant le statut de salarié handicapé. Calculs réalisés par le LISER à partir des données de l'ADEM.

Ces deux projets sont très complémentaires de ceux qui sont clôturés puisqu'ils se focalisent sur des publics différents ou proposent de nouvelles approches pour une insertion active. L'un d'eux s'adresse spécifiquement aux femmes immigrées et propose de leur offrir un accompagnement socio-éducatif permettant aux bénéficiaires d'intégrer par la suite une formation qualifiante et/ou un emploi, ainsi de se sentir acceptées et intégrées dans la société luxembourgeoise. L'autre vise à offrir une formation aux outils digitaux à toute personne en situation d'exclusion sociale. Ces projets s'inscrivent bien dans les actions visant l'activation des personnes défavorisées (très éloignées du marché du travail) par une approche innovante en vue d'une meilleure intégration professionnelle.

Ces projets ont déjà bénéficié à **749 personnes défavorisées**, le nombre de participants varie de 59 à 690. Ces projets ont donc déjà contribué, à la réalisation de l'objectif de mi-parcours à hauteur de 250% et de l'objectif final à hauteur de 125%.

Du point de vue financier, les projets en cours ont dépensé 78% du budget conventionné qui leur était alloué sur la période 2014-2018. Le budget alloué était de 425 000 euros et les dépenses éligibles s'élevaient à 331 969 euros au 31 décembre 2019 (voir tableau 13).

Il est intéressant de noter que l'un des projets a légèrement dépassé le budget qui lui était alloué à hauteur de 114% mais ce dépassement s'explique par le fait que le budget prévoyait 230 participants et finalement 690 personnes ont participé. Etant donné la contrainte budgétaire, le promoteur a réorienté les activités proposées pour pouvoir accueillir ce surplus de participants.

#### Bilan

A mi-parcours, **1 405 personnes ont participé aux projets de cet axe prioritaire**. L'objectif de mi-parcours visant à ce que 600 individus défavorisés participent aux projets a été largement rempli. **L'objectif de mi-parcours a donc été réalisé à hauteur de 468% et l'objectif final à hauteur de 234%** (voir tableau 12).

Avec un montant de dépenses de 6,2 millions d'euros, 94% du budget conventionné alloué pour la période 2014-2018 a été consommé (voir tableau 13). Nous pouvons conclure que les projets menés ont été performants puisque sans épuiser l'enveloppe budgétaire dédiée, ils ont permis d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés à mi-parcours concernant la participation des individus défavorisés (468%).

Tableau 12. Performance de l'axe II eu égard aux objectifs définis

Nombre d'individus défavorisés, y compris les bénéficiaires du RMG				
	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (Nb de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final
Projets clôturés		656	219%	109%
Projets en cours de réalisation		749	250%	125%
Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours	300 (600)	1 405	<b>468%</b>	234%

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Tableau 13. Performance budgétaire de l'axe II

	Budget conventionné pour 2014-2018	Budget consommé au 31/12/2018	Part du budget conventionné consommé au 31/12/2018 pour 2014-2018
Projets clôturés	6 177 600 €	5 884 483 €	95%
Projets en cours de réalisation	425 000 €	331 969 €	78%
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>6 602 000 €</b>	<b>6 216 452 €</b>	<b>94%</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

### Projets non éligibles

Deux projets ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont donc non éligibles pour cette évaluation à mi-parcours. Ces projets représentent 9% du budget conventionné alloué à cette priorité sur la période 2014-2020 (voir Annexe). Le premier projet vise à proposer des ateliers d'information à destination des réfugiés et des migrants sur les risques et opportunités de l'entrepreneuriat au Luxembourg. Le deuxième projet vise la création d'emploi pour des personnes ayant le statut de salariés handicapés.

## 2.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe II

A la lumière des performances réalisées par les actions soutenues dans le cadre de l'axe II du Programme Opérationnel FSE 2014-2020, nous pouvons formuler les recommandations suivantes :

- Revoir à la hausse le budget alloué à cet axe prioritaire afin de pouvoir toucher plus de participants.

Cette hausse budgétaire serait d'ailleurs cohérente avec le prochain budget à long terme de l'UE, qui propose pour la période 2021-2027, un nouveau Fonds Social Européen (FSE+) dont au moins 25% des ressources seront affectées à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté<sup>20</sup>.

- Poursuivre la promotion de projets financés à destination des personnes en situation de handicap et/ou de reclassement externe. Cette population pourrait par exemple faire l'objet d'un indicateur de performance dédié pour inciter une plus grande allocation des ressources à destination de ce public cible.

<sup>20</sup> Voir la proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus (FSE+) daté du 30 mai 2018.



Ces projets ont été très performants et ils ciblent un public très important dans le contexte du marché du travail luxembourgeois ; puisqu'au Luxembourg, une part importante du chômage de longue durée s'explique par la situation de ces individus qui restent durablement éloignés du marché du travail.

- Poursuivre dans une démarche proactive, qui vise à inciter les acteurs économiques impliqués dans la lutte contre l'exclusion sociale à profiter de l'expérience acquise à travers des projets financés par le FSE pour développer des actions à destination d'autres publics sujets à l'exclusion sociale (familles monoparentales, personnes souffrant d'addiction, anciens détenus, etc.).
- Profiter du contexte institutionnel luxembourgeois qui facilite la coordination entre les différents acteurs concernés pour promouvoir davantage une inclusion sociale active. La petite taille du pays permet des interactions régulières et une collaboration étroite entre les différents acteurs.

En effet, l'une des raisons du succès des projets à destination des personnes en situation de handicap et/ou de reclassement externe tient à la très bonne coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués dans ces projets. Ces projets se traduisent en effet par une très forte collaboration interministérielle et d'autres acteurs économiques. Cette forte collaboration est un atout pour offrir aux personnes éloignées du marché du travail une intégration professionnelle durable.

Ce qui justifie de la nécessité d'investir et de sensibiliser davantage sur la promotion de l'inclusion sociale.

Ces recommandations ont pour but de servir de pistes pour améliorer la mise en œuvre du Programme Opérationnel encore en cours jusqu'en 2020.

## Axe III : Promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences

### 3.1. Suivi des indicateurs de performance de l'axe III

Dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020, le Luxembourg a choisi comme troisième axe prioritaire, d'investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Comme présenté dans l'introduction, il s'agit plus spécifiquement de concentrer les investissements dans des initiatives visant une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.

Ce choix se justifie par le fait que les évolutions économiques et notamment le développement de nouveaux secteurs qui exigent de plus en plus des compétences informatiques et digitales hautement spécialisées. Ce qui oblige les travailleurs à faire preuve d'une grande capacité d'adaptabilité de leurs connaissances et compétences.

Ce besoin d'adaptabilité des compétences est très présent au Luxembourg où le secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication) notamment s'est développé plus rapidement que l'ensemble de l'économie luxembourgeoise. La croissance annuelle moyenne de ce secteur a été de 7,4% entre 2009 et 2013. Les spécialistes des TIC représentent 4,6% de l'emploi au Luxembourg, contre 3,5% en moyenne en Europe<sup>21</sup>.

Pour assurer la logique de performance des interventions du FSE, l'axe III sera évalué en fonction des indicateurs de performance décrits dans le tableau 14, les valeurs cibles pour 2018 et 2023 y sont précisées.

Tableau 14. Indicateurs utilisés pour juger de la performance de l'axe III

P.I. III.1 : une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises		Cible 2018	Cible 2023
<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de salariés âgés de moins de 45 ans participant aux formations et autres dispositifs de qualification	2 000	4 000
	Nombre de salariés âgés d'au moins 45 ans participant aux formations et autres dispositifs de qualification	2 250	4 500

Source : Programme Opérationnel FSE 2014-2020 au Luxembourg

<sup>21</sup> Luxembourg Economy, Open Dynamic and Reliable, Luxinnovation, 09/2017.

Dans le cadre de l'axe III, 17 projets ont été retenus. Parmi ceux-ci, 5 projets sont dès à présent clôturés. 10 autres projets sont en cours de réalisation, 9 projets prendront fin au 31 décembre 2019 et 1 projet se terminera au 30 juin 2020. Enfin, 2 projets ne sont pas éligibles pour l'évaluation à mi-parcours puisqu'ils ont seulement débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Etant donné que certains projets sont clôturés alors que d'autres sont toujours en cours, nous étudions séparément la performance des projets clôturés et la performance des projets non clôturés avant de dresser le bilan global à mi-parcours.

### *Projets clôturés*

Dans le cadre de cet axe prioritaire, 5 projets sont clôturés; ils représentent un total de **4,4 millions d'euros soit 56% du budget total alloué** à cet axe pour le programme opérationnel FSE 2014-2020 (voir Annexe).

Parmi ces projets, un projet proposait un système de formation continue dans différents domaines en adéquation avec les besoins de l'économie luxembourgeoise, à savoir les nouvelles compétences relatives aux secteurs de la finance, de l'informatique et de la logistique notamment. Trois autres projets se concentraient sur les besoins en formation du secteur de la construction et le dernier projet se focalisait sur les besoins en formation du secteur médical.

**Les projets clôturés ont bénéficié à 4 821 personnes au total** (voir tableau 15), toutes catégories d'âge confondues. Le nombre de participants par projet varie de **40 à 3 555**. Le coût moyen par participant est de 554 euros<sup>22</sup>. Les dépenses réalisées sont liées à la nature de la formation proposée. Certains projets proposent des formations dans le domaine du génie technique du bâtiment, dans le secteur de la construction et d'autres dans le domaine de la santé. Le coût moyen par participant est en ligne avec le coût moyen de la formation dispensée dans les entreprises luxembourgeoises dans les domaines scientifique, informatique et technique et égal à 696 euros<sup>23</sup>.

Pour cet axe prioritaire, les projets clôturés permettent à eux seuls de dépasser largement l'objectif fixé pour les salariés âgés de moins de 45 ans puisqu'il y a eu **3 107** participants appartenant à cette catégorie, conduisant à un **taux de réalisation de l'objectif de mi-parcours égal à 155%** (voir tableau 16). Par rapport à l'objectif final fixé à 4 000 salariés âgés de moins de 45 ans, le taux de réalisation est de **78%**.

Concernant l'objectif sur la participation des salariés âgés d'au moins 45 ans ; les projets clôturés contribuent de manière significative à la réalisation de l'objectif de mi-parcours fixé à 2 250, avec **1 595** participants appartenant à cette catégorie, conduisant à un taux de réalisation élevé (plus de 50%) et égal à **71%**. Par rapport à l'objectif final fixé à 4 500 salariés âgés d'au moins 45 ans, le taux de réalisation est égal à 35%.

Du point de vue financier, les projets clôturés ont consommé 61% du budget alloué pour la période 2014-2018 puisque 2 672 497 euros sur 4 362 050 euros ont été dépensés.

En général, il est donc possible de déduire que cet ensemble de projets a bien fonctionné puisque les objectifs de mi-parcours ont été atteints sans dépenser l'ensemble des ressources disponibles. Un bémol est toutefois à apporter quant à la participation aux projets des salariés âgés. Leur moindre participation, par rapport à leurs cadets, s'explique par la spécialisation des différents projets. En effet, plusieurs projets se focalisent sur les

<sup>22</sup> Ce coût a donc été calculé de la façon suivante : (budget des projets clôturés dépensé au 31/12/2018) / nombre de participants. Soit (2 672 497) / 4821.

<sup>23</sup> Source: [http://www.lifelong-learning.lu/bookshelf/documents/infpc\\_fpc\\_2016\\_activites-specialisees-scientifiques-et-techniques.pdf](http://www.lifelong-learning.lu/bookshelf/documents/infpc_fpc_2016_activites-specialisees-scientifiques-et-techniques.pdf)

compétences informatiques et numériques dans le secteur de la construction, pour la gestion de « Smart Building, Smart Home » ainsi que la création de partenariats parmi les différents professionnels du pays (comme des artisans). Or dans ce domaine, les plus jeunes ont un avantage à acquérir ce type de compétences puisqu'elles leur sont souvent familières et les plus âgés ont souvent plus de difficultés d'apprentissage. Les plus jeunes sont donc naturellement plus nombreux dans ce type de formation.

Par ailleurs, nous avons pu observer que les secteurs dans lesquels la progression de la part des travailleurs âgés a été la plus forte ces dernières années ne sont pas ceux liés à la communication et aux compétences informatiques et d'ingénierie, mais à l'hébergement et la restauration et aux activités financières et d'assurance. Cette évolution est cohérente avec la faible participation des salariés plus âgés dans les formations axées sur les compétences numériques.

Tableau 15. Nombre de participants aux projets de l'axe III

	Nombre de projets	Nombre de participants
<b>Projets clôturés</b>	5	4 821
<b>Projets en cours de réalisation</b>	10	1 061
<b>Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours</b>	<b>15</b>	<b>5 882</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

#### *Projets en cours de réalisation*

Pour les dix projets en cours de réalisation, **le FSE finance des actions à hauteur de 3 millions d'euros ce qui représente 39% du budget conventionné** total pour cet axe pour le programme opérationnel FSE 2014-2020 (voir Annexe).

Ces projets sont très complémentaires de ceux qui ont été clôturés. La plupart des projets en cours se concentrent sur les mêmes secteurs que les projets clôturés, c'est-à-dire majoritairement le secteur de la construction et du bâtiment, ainsi que sur des sujets économiques et informatiques. Toutefois, ils proposent des actions qui permettent d'approfondir celles réalisées dans les projets clôturés. Par ailleurs, trois projets ici se concentrent sur un public plus éloigné du marché du travail, à savoir les personnes en situation de handicap et les personnes souffrant de troubles autistiques<sup>24</sup>. Ainsi, ces projets s'inscrivent également dans la continuité des projets financés dans le cadre de l'axe II.

Ces projets ont déjà bénéficié à **1 061 personnes dont 725 salariés âgés de moins de 45 ans et 333 salariés âgés d'au moins 45 ans**. Le nombre de participants par projet varie de 5 à 492. Par rapport à l'**objectif de mi-parcours** fixé à 2 000 participants de moins de 45 ans, ces projets contribuent à hauteur de **36%**. Ils contribuent à hauteur de 18% de l'objectif final fixé à 4 000 salariés de moins de 45 ans. Concernant les salariés âgés d'au moins 45 ans, les projets en cours contribuent à hauteur de 15% de l'objectif de mi-parcours fixé à 2 250 et à hauteur de 7% de l'objectif final de 4 500 participants âgés d'au moins 45 ans.

<sup>24</sup> Aucune statistique n'est disponible pour les personnes souffrant de troubles autistiques, et il n'y a pas d'information sur le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Toutefois, les chiffres de l'ADEM pour 2018 montrent que parmi les demandeurs d'emploi ayant le statut de salarié handicapé, 87% sont inscrits depuis plus de douze mois. Ces personnes restent donc plus longtemps éloignées de l'emploi.

Source : Calculs réalisés par le LISER à partir des données de l'ADEM.

Du point de vue financier, le montant des ressources allouées à ces projets, sur la période 2014-2018, s'élève à 1 538 416 euros. La plupart des ressources ont déjà été dépensées, 1 340 674 euros, conduisant à un pourcentage de consommation de 87%.

### *Bilan*

L'objectif de mi-parcours de 2 000 salariés âgés de moins de 45 ans participant à des formations et aux autres dispositifs de qualification a été largement atteint ; **le taux de réalisation s'élève à 192%. 3 832 personnes appartenant à cette catégorie d'âge y ont participé.** L'objectif final est déjà presque atteint, le taux de réalisation est de 96%.

Cette bonne performance s'explique par une combinaison de projets qui se différencient en fonction de la formation proposée et des objectifs fixés. Certains projets touchent un nombre élevé de participants de par la nature de leur activité qui vise à dispenser des formations dans des secteurs liés à la construction, avec des formations innovantes intégrées aussi bien dans l'ingénierie-l'électronique-l'informatique que dans la gestion économique financière et logistique des entreprises. D'autres projets touchent un nombre plus limité de participants mais jouent un rôle fondamental dans l'amélioration des compétences techniques des groupes particulièrement vulnérables (comme, par exemple, les personnes souffrant d'un handicap ou de troubles autistiques) facilitant ainsi leur intégration sociale et professionnelle.

L'objectif de mi-parcours visant la participation de 2 250 salariés âgés d'au moins 45 ans participant aux formations et autres dispositifs de qualification a été quasiment atteint. En effet, 1 928 personnes appartenant à cette population y ont participé. Le taux de réalisation de l'objectif de mi-parcours est donc élevé (86%). L'objectif final n'a été que partiellement atteint, puisqu'inférieur à 50% du chiffre attendu. Cependant, comme indiqué précédemment, les travailleurs plus âgés sont moins enclins à s'investir dans des formations dans les domaines informatiques et scientifiques très spécialisés.

Les ressources réellement utilisées ont au total été de 4 013 172 euros. Par rapport aux ressources prévues jusque fin 2018, 5 900 466 euros, le taux de consommation est de 68% (voir tableau 17). Il est donc possible de déduire que les projets financés dans le cadre de cet axe ont été performants puisque les taux de réalisation à mi-parcours sont élevés (respectivement 192% et 96%) sans toutefois utiliser la totalité des ressources disponibles.

Tableau 16. Performance de l'axe III eu égard aux objectifs définis

	Nombre de salariés âgés de moins de 45 ans				Nombre de salariés âgés d'au moins 45 ans			
	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final	Nb. de participants ciblé à mi-parcours (nb. de participants ciblé par l'objectif final)	Nb. de participants effectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif à mi-parcours	% de réalisation de l'objectif final
Projets clôturés		3 107	155%	78%		1 595	71%	35%
Projets en cours de réalisation		725	36%	18%		333	15%	7%
Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours	2 000 (4 000)	3 832	<b>192%</b>	96%	2 250 (4 500)	1 928	<b>86%</b>	43%

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Tableau 17. Performance budgétaire de l'axe III

	Budget conventionné pour 2014-2018	Budget consommé au 31/12/2018	Part du budget conventionné pour consommé au 31/12/2018
Projets clôturés	4 362 050 €	2 672 497 €	61%
Projets en cours de réalisation	1 538 417 €	1 340 675 €	87%
Ensemble des projets éligibles pour l'évaluation à mi-parcours	<b>5 900 467 €</b>	<b>4 013 172 €</b>	<b>68%</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

### Projets non éligibles

Deux projets ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont donc non éligibles pour cette évaluation à mi-parcours. Ces projets représentent 5% du budget conventionné alloué à cette priorité sur la période 2014-2020 (voir Annexe). Le premier projet consiste à structurer et développer un programme de formation qualifiant sur la thématique de la pose de conduites d'eau potable. L'objectif du deuxième projet est de faire face aux nouveaux besoins en savoirs organisationnels et individuels induits par l'accroissement des flux informationnels numériques.

## 3.2. Les recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme et une révision stratégique : Axe III

Sur la base de l'analyse de performance réalisée dans la section précédente, nous pouvons formuler les recommandations suivantes en vue de la bonne conduite des prochains projets soutenus par le FSE.

- Un rapport du STATEC en 2018<sup>25</sup> a mis en évidence que les taux de participation aux différentes formes d'éducation (formelle, non formelle, informelle) diminuent avec l'âge. Les principaux freins cités par les personnes âgées de 55 ans ou plus pour expliquer leur absence de participation aux formations sont leur âge et leur état de santé ; leurs cadets expliquent leur non-participation principalement par leurs responsabilités familiales et l'incompatibilité des horaires.

La difficulté d'atteindre les objectifs fixés pour les 45 ans et plus pourrait donc être expliquée par l'existence de barrières spécifiques à la participation des travailleurs plus âgés à des programmes de formation que les actions du FSE auront du mal à lever.

Il faudrait revoir à la baisse les objectifs fixés sur le nombre de participants seniors de la valeur préétablie, par exemple de 2 250 à 1 500 pour l'objectif de mi-parcours, et par exemple de 4 500 à 3 000 pour l'objectif final.

- Adapter les formations à destination des travailleurs plus âgés, en proposant par exemple des formations spécifiques aux seniors avec un taux d'encadrement plus important.

---

<sup>25</sup> L'Education des Adultes, 2018.

## Suivi des indicateurs financiers du cadre de performance

Des indicateurs de performance financière ont été déterminés pour chaque axe prioritaire. Ils contiennent une valeur cible 2018 et une valeur cible 2023.

Il est à noter que la Commission européenne mesure la performance financière par rapport aux dépenses certifiées par l'Etat-membre. Cette approche résulte toutefois dans un décalage des données :

- Pour la valeur-cible à fin 2018, la Commission européenne se réfère donc aux dépenses déclarées par l'Autorité de certification à cette même date. D'un point de vue technique, il s'agit des dépenses des projets arrêtées au 30 juin 2018 et contrôlées par l'Autorité de gestion pendant le 2<sup>e</sup> semestre 2018.
- Lors de la rédaction du présent rapport, les dépenses encourues par les porteurs de projets à fin 2018 étaient disponibles et ce sont ces chiffres qui ont été retenus pour établir les différents calculs. En effet, cette approche est plus cohérente car elle compare les réalisations par rapport aux finances à une même date.

Le tableau 18 ci-après donne un aperçu des valeurs-cibles à mi-parcours et finales et des dépenses certifiées et encourues à fin 2018.

Tableau 18: Suivi des indicateurs financiers du cadre de performance

	Objectif à mi-parcours	Objectif final	Dépenses certifiées au 31.12.2018	% d'atteinte de l'objectif à mi-parcours	% d'atteinte de l'objectif final	Dépenses encourues au 31.12.2018
<b>Axe I</b>	8 000 000 €	21 660 718 €	8 399 518 €	105%	39%	9 809 306 €
<b>Axe II</b>	3 000 000 €	8 022 490 €	5 444 134 €	181%	68%	6 216 452 €
<b>Axe III</b>	3 000 000 €	8 022 490 €	3 241 365 €	108%	40%	4 013 172 €
<b>Axe 4</b>	1 000 000 €	2 406 748 €	560 726 €	56%	23%	678 230 €
<b>Total</b>	15 000 000 €	40 112 446 €	17 645 743 €	118%	44%	20 717 160 €



## Fiches de synthèse par axe prioritaire

### Axe I: Soutenir l'intégration professionnelle durable :

#### Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives

Population ciblée par les objectifs	Principales actions entreprises	Nombre de projets à mi-parcours	Nombre de participants à mi-parcours
Demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans  Femmes à la recherche d'un emploi	Formations  Accompagnement individuel	<p>■ Cloturé ■ En cours</p>	1 783

Réalisation des objectifs à mi-parcours	Performance financière à mi-parcours	Principales recommandations
<p>— Ciblé ▲ Réalisé</p> <p>Nb. de demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans: 757            Ciblé: 750            Réalisé: 698            Nb. de femmes à la recherche d'un emploi: 500</p>	<p>— Budget conventionné pour 2014-2018            ▲ Budget consommé au 31/12/2018</p> <p>Budget conventionné pour 2014-2018: 5 132 310            Budget consommé au 31/12/2018: 4 504 907</p>	<p>Continuer à mettre en place des projets qui ciblent les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans.</p> <p>Intensifier la mise en place de projets ciblant les femmes.</p> <p>Poursuivre les projets qui visent à un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (coaching).</p> <p>Poursuivre les projets visant à former les demandeurs d'emploi dans les secteurs d'avenir (informatique, construction durable, logistique, ...).</p>

## Intégration durable sur le marché du travail des jeunes

Population ciblée par les objectifs	Principales actions entreprises	Nombre de projets à mi-parcours	Nombre de participants à mi-parcours
Demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans  Demandeurs d'emploi allochtones	Formations  Faciliter la transition école-vie active  Accompagnement individuel	<p>15 10 5 0</p> <p>7 10</p> <p>■ Cloturé ■ En cours</p>	4 208

Réalisation des objectifs à mi-parcours	Performance financière à mi-parcours	Principales recommandations
<p>4500 4000 3500 3000 2500 2000 1500 1000 500 0</p> <p>— Ciblé ▲ Réalisé</p> <p>1500 3815 1000 1089</p> <p>Nb. de demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans    Nb. de demandeurs allochtones</p>	<p>7 500 000 7 000 000 6 500 000 6 000 000 5 500 000 5 000 000</p> <p>7412 800 5304 399</p> <p>— Budget conventionné pour 2014-2018 ▲ Budget consommé au 31/12/2018</p>	<p>L'augmentation récente du nombre de jeunes résidents disponibles inscrits à l'ADEM appelle à la vigilance sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes.</p> <p>Continuer à mettre en place des projets complémentaires qui ciblent différentes catégories de jeunes.</p> <p>Poursuivre les efforts pour diminuer le taux de chômage des autochtones.</p>

## Axe II : L'inclusion sociale

Population ciblée par les objectifs	Principales actions entreprises	Nombre de projets à mi-parcours	Nombre de participants à mi-parcours
Individus défavorisés, y compris les bénéficiaires du RMG	Formations Création d'activités professionnelles Accompagnement individuel	<p>12 10 8 6 4 2 0</p> <p>projets</p> <p>■ Clôturé ■ En cours</p>	1 405

Réalisation des objectifs à mi-parcours	Performance financière à mi-parcours	Principales recommandations
<p>— Ciblé ▲ Réalisé</p> <p>1600 1400 1200 1000 800 600 400 200 0</p> <p>Nombre d'individus défavorisés</p> <p>300 1405</p>	<p>6 700 000 6 600 000 6 500 000 6 400 000 6 300 000 6 200 000 6 100 000 6 000 000</p> <p>— Budget conventionné pour 2014-2018 ▲ Budget consommé au 31/12/2018</p> <p>6602600 6216452</p>	<p>Revoir à la hausse le budget alloué à cet axe prioritaire.</p> <p>Poursuivre le financement de projets à destination des personnes en situation de handicap et/ou de reclassement externe.</p> <p>Développer des actions à destination d'autres publics sujets à l'exclusion sociale (familles monoparentales, personnes souffrant d'addiction, anciens détenus, etc.)</p>

## Axe III : L'acquisition de nouvelles compétences

Population ciblée par les objectifs	Principales actions entreprises	Nombre de projets à mi-parcours	Nombre de participants à mi-parcours
Salariés âgés de moins de 45 ans	Formations dans le secteur de la construction	<p>■ Clôturé ■ En cours</p>	5 882
Salariés âgés d'au moins 45 ans	Formations dans le secteur médical		
	Formation dans le secteur informatique		

Réalisation des objectifs à mi-parcours	Performance financière à mi-parcours	Principales recommandations
<p>— Ciblé ▲ Réalisé</p> <p>Nb. de demandeurs d'emploi âgés de moins de 45 ans : Ciblé 2000, Réalisé 3832</p> <p>Nb. de demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans : Ciblé 2250, Réalisé 1928</p>	<p>— Budget conventionné pour 2014-2018 ▲ Budget consommé au 31/12/2018</p> <p>Budget conventionné pour 2014-2018 : 5900 467</p> <p>Budget consommé au 31/12/2018 : 4013 172</p>	<p>Abaisser les objectifs fixés sur le nombre de participants seniors de la valeur préétablie, par exemple de 2 250 à 1 500 pour l'objectif de mi-parcours, et par exemple de 4 500 à 3 000 pour l'objectif final.</p> <p>Mettre en place des formations spécifiques aux seniors.</p>

## Annexe

Tableau 19: Budget alloué aux différents projets pour la période 2014-2020

	Budget conventionné pour la période 2014-2020	Part dans le budget conventionné pour la période 2014-2020
<b>P.I.1.1</b>		
Projets clôturés	3 555 460 €	41%
Projets en cours de réalisation	3 153 700 €	37%
Projets non éligibles à mi-parcours	1 881 700 €	22%
<b>Ensemble des projets de la priorité d'investissement</b>	<b>8 590 860 €</b>	<b>100%</b>
<b>P.I.1.2</b>		
Projets clôturés	5 947 200 €	43%
Projets en cours de réalisation	2 576 700 €	19%
Projets non éligibles à mi-parcours	5 241 600 €	38%
<b>Ensemble des projets de la priorité d'investissement</b>	<b>13 765 500 €</b>	<b>100%</b>
<b>P.I.2.1</b>		
Projets clôturés	6 177 600 €	80%
Projets en cours de réalisation	850 000 €	11%
Projets non éligibles à mi-parcours	724 000 €	9%
<b>Ensemble des projets de l'axe</b>	<b>7 751 600 €</b>	<b>100%</b>
<b>P.I.3.1</b>		
Projets clôturés	4 362 050 €	56%
Projets en cours de réalisation	3 062 200 €	39%
Projets non éligibles à mi-parcours	431 500 €	5%
<b>Ensemble des projets de l'axe</b>	<b>7 855 750 €</b>	<b>100%</b>

Source : Calculs réalisés par le LISER sur la base des documents fournis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.